



FONDS D'INNOVATION  
PÉDAGOGIQUE

# Guide d'appel de projets 2018-2019



Vice-rectorat aux études

UNIVERSITÉ DE  
**SHERBROOKE**

Le Vice-rectorat aux études invite les directions facultaires et les centres universitaires de formation (CUF) à soumettre des projets d'innovation pédagogique dans le but de promouvoir la qualité de la formation dans plusieurs activités pédagogiques ou de l'ensemble d'un ou de plusieurs programmes d'études.

## OBJECTIFS DU CONOURS

Le Vice-rectorat aux études met à la disposition des membres du personnel œuvrant de près ou de loin à la formation à l'Université de Sherbrooke un fonds destiné à appuyer le développement, l'expérimentation et l'innovation pédagogiques dans le but de promouvoir la qualité de l'enseignement, de l'encadrement (incluant la direction de recherche), de l'apprentissage et des programmes d'études et ainsi améliorer la formation universitaire à tous les cycles, y compris la formation continue.

Le Fonds d'innovation pédagogique s'inscrit dans la perspective de soutenir des initiatives qui permettent l'enrichissement continu de la formation et qui sont en lien avec les orientations du plan stratégique de l'Université.

## APPEL DE PROJETS

L'appel de projets vise à **améliorer de façon significative la qualité de la formation universitaire** à l'échelle d'un groupe d'activités d'un même programme ou pour l'ensemble d'un programme d'études et à se démarquer dans le réseau universitaire québécois ou canadien ou international.

- Il est ouvert aux projets proposant la création ou la refonte de programmes d'études ou de cheminements, dans une perspective d'innovation.
- Il est également ouvert à des projets proposant des innovations conduisant au développement de stratégies ou de modalités pédagogiques, de modalités d'évaluation des apprentissages ou de matériel pédagogique utilisés de façon transversale dans un programme d'études.
- Il peut permettre la mise en place d'innovations pédagogiques résultant d'un processus d'évaluation périodique.

**Tous les projets doivent s'inscrire à l'intérieur des thèmes identifiés à la section « Thèmes prioritaires pour l'année 2018-2019 ».**

## THÈMES PRIORITAIRES pour l'année 2018-2019

Deux thèmes prioritaires pour cet appel de projets, dont la durée devra être **de deux** ou **trois années**.

THÈMES 2018-2019	OBJECTIFS VISÉS
1. <i>Intégration du numérique dans l'enseignement-apprentissage, incluant la formation à distance</i>	Enrichir l'enseignement-apprentissage par l'intégration du numérique à la formation en présence et à distance, incluant la littératie numérique. Accroître et bonifier l'offre de formation à distance propre à l'Université.
2. <i>Persévérance et durée des études</i>	Accroître et diversifier les moyens d'encadrement (incluant la direction de recherche), optimiser les mesures de soutien à la persévérance des étudiantes et étudiants et développer des stratégies permettant de réduire la durée des études.

## PRÉSENTATION DES PROJETS

Chaque projet doit être présenté sur le formulaire *Projet 2018-2019* disponible sur le site du Service de soutien à la formation (SSF): <https://www.usherbrooke.ca/ssf/pedagogie-universitaire/fonds-dappui-institutionnel/>). La présentation du projet doit respecter les rubriques du formulaire et ne peut dépasser 5 pages (les annexes ne seront pas considérées).

Pour être recevable, la présentation du projet **doit respecter les conditions suivantes** :

- démontrer clairement son lien avec un ou plusieurs thèmes décrits précédemment;
- démontrer un potentiel significatif d'enrichissement du programme d'études ou de l'un de ses cheminements;
- démontrer un potentiel significatif comme élément de distinction ou de positionnement dans le réseau universitaire québécois ou canadien ou international;
- recevoir l'appui formel de la direction de la faculté ou du centre universitaire de formation, ainsi que l'engagement de cette dernière à favoriser la réalisation du projet.

## ÉVALUATION DES PROJETS

Un comité d'évaluation coordonné par la directrice ou le directeur du Service de soutien à la formation, et composé d'une représentante ou d'un représentant de chaque faculté ou centre universitaire de formation évaluera la qualité des projets. Ce comité transmettra ses recommandations à la vice-rectrice ou au vice-recteur aux études qui prendra la décision et transmettra sa réponse aux directions de faculté ou centre universitaire de formation **au plus tard au début du mois de juin** de l'année en cours.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

#### DESCRIPTION DU BESOIN et JUSTIFICATION DU PROJET

- a) Clarté du projet proposé et de la situation à laquelle il veut apporter des changements
- b) Pertinence du projet en regard de la situation actuelle et de la situation projetée
- c) Description claire des impacts anticipés sur l'apprentissage, les pratiques d'enseignement ou d'encadrement

#### DESCRIPTION DU PROJET AU REGARD DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

- a) Clarté et pertinence du projet au regard du besoin identifié
- b) Choix éclairé et réfléchi quant aux modalités pédagogiques mises en place pour favoriser
  - la réussite étudiante en lien avec le ou les thèmes choisis
  - une relation de grande qualité entre l'étudiante, l'étudiant et le personnel enseignant
- c) Description du caractère novateur et de la qualité des modalités favorisant la création ou l'amélioration de plusieurs activités pédagogiques ou encore d'un ou plusieurs programmes d'études
- d) Démonstration claire des liens du projet avec les thèmes du concours

#### PLAN D'ACTION

- a) Réalisme de l'échéancier
- b) Réalisme du budget
- c) Explications claires de l'utilisation des fonds en fonction des dimensions composant le projet

## CONDITIONS DE SUCCÈS

- a) Pertinence et réalisme des moyens mis en place pour assurer l'avancement du projet
- b) Pertinence et réalisme des mécanismes d'information, de collaboration ou d'implication du personnel enseignant dans l'innovation visée par le projet
- c) Potentiel de pérennisation du projet au sein de la faculté ou du centre universitaire de formation
- d) Portée du projet (ambition) et potentiel de généralisation de l'innovation pédagogique à la communauté universitaire
- e) Démonstration claire de l'adéquation entre les finalités et objectifs du projet et les ressources qui lui sont allouées, comprenant les fonds demandés dans le cadre du concours
- f) Démonstration claire de la disponibilité de la personne responsable du projet aux fins de sa réalisation

## AUTRES INDICATIONS

- La vice-rectrice ou le vice-recteur aux études se réserve le droit de refuser une proposition de projet ou d'inviter des facultés et des centres universitaires de formation à fusionner leurs projets dans le cas où les intentions sont de même nature, afin de mieux tirer parti des ressources financières disponibles.
- Les fonds alloués seront sous la responsabilité de la vice-doyenne ou du vice-doyen responsable de l'enseignement ou de la direction du centre universitaire de formation, ainsi que d'un membre du personnel enseignant qu'elle ou qu'il désignera.
- Si elle est justifiée adéquatement, une seule demande de prolongation, d'au plus une année, pourra être accordée.

## ÉCHÉANCIER

Lancement de l'appel de projets	26 octobre 2017
Dépôt du projet au VRE	3 mars 2018
Communication des résultats aux directions de faculté et CUF	Début mai 2018
Dépôt d'un rapport final au VRE	Six mois après la fin du projet
Diffusion des résultats à la communauté universitaire	Un an après la fin du projet

## ATTRIBUTION DE FONDS<sup>1</sup> et DÉPENSES ADMISSIBLES

Le financement maximal est de **20 000 \$ pour un projet de deux années** et de **30 000 \$ pour un projet de trois années** (pour les projets de deux années, le budget maximal pour une année ne peut dépasser 15 000 \$). À noter que les projets visant à compléter des initiatives financées par les facultés ou centres universitaires de formation à même les budgets d'innovation pédagogique décentralisés (transmis par le Service des ressources financières) sont les bienvenus, dans la mesure où ils respectent les thèmes prioritaires identifiés précédemment.

DÉPENSES ADMISSIBLES	DÉPENSES NON ADMISSIBLES
<ul style="list-style-type: none"><li>- L'engagement de personnel requis pour la réalisation du projet</li><li>- Le dégageant d'au plus une charge de travail d'une professeure ou d'un professeur par année (maximum de 3 crédits par année)</li><li>- Les frais de droit d'auteur, de reprographie, de télécopie, d'achat de matériel didactique, de déplacement et de participation à un colloque ou congrès (jusqu'à concurrence de 10 % du montant attribué au projet)</li><li>- Les dépenses d'acquisition de logiciels ou d'équipements informatiques si elles sont justifiées par la nature du projet</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les dépenses récurrentes pour assurer la pérennité du projet au terme de ce dernier</li><li>- Les dépenses consacrées à des tâches normalement assumées par un membre du personnel enseignant</li><li>- Toute dépense non justifiée</li></ul>

<sup>1</sup> Sous réserve de l'approbation du Budget de fonctionnement 2018-2019 de l'Université par le conseil d'administration.

## PLANIFICATION, SUIVI ET ENCADREMENT DES PROJETS

La planification, le suivi et l'encadrement des projets ayant reçu l'approbation de la vice-rectrice ou du vice-recteur aux études sont assurés par le Service de soutien à la formation.

Pour les projets d'innovation pédagogique intégrant le numérique de la Faculté d'éducation, le Service de soutien à la formation travaille en étroite collaboration avec le Pôle d'innovation technopédagogique de cette faculté. Pour ceux de la Faculté de médecine et des sciences de la santé, la collaboration sera établie avec le Centre de pédagogie des sciences de la santé.

La directrice ou le directeur du Service de soutien à la formation suit l'évolution des projets et en informe la vice-rectrice ou le vice-recteur aux études.

## RAPPORT FINAL ET DIFFUSION DES RÉSULTATS

Six mois après la fin de la réalisation du projet, les récipiendaires s'engagent à :

1. Soumettre un bref rapport à la vice-rectrice ou au vice-recteur aux études; un formulaire de rapport est disponible sur le site du SSF (<https://www.usherbrooke.ca/ssf/pedagogie-universitaire/fonds-dappui-institutionnel/fonds-dinnovation-pedagogique/>);
2. diffuser les résultats du projet auprès du corps professoral de sa Faculté, par le biais d'une activité mettant en lumière les travaux accomplis et les retombées (atelier, conférence, etc.). Les récipiendaires sont invités à acheminer une copie de leur présentation ou de leur publication au Vice-rectorat aux études. En cas de projets plurifacultaires, les corps professoraux de toutes les Facultés concernées doivent être invités à l'activité. Suivant la nature du projet, le Vice-rectorat aux études se réserve le droit de demander aux récipiendaires de faire une présentation dans le cadre du mois de la pédagogie universitaire;
3. être disponible pour une diffusion élargie de ses résultats au sein de la communauté universitaire.

Les récipiendaires n'ayant pas rempli leurs obligations au terme du projet (remise du rapport et diffusion des résultats) pourraient être exclus de futurs appels de projets.

## PERSONNE RESSOURCE

Pour toute question relative au contenu de ce guide, veuillez communiquer avec madame Frances DesRochers, au poste 65240 ou à l'adresse [Frances.Desrochers@USherbrooke.ca](mailto:Frances.Desrochers@USherbrooke.ca).